

L'ABECEDAIRE DES AUDIENCES FORAINES

1. Etat des lieux

Des milliers de personnes ne sont pas déclarées à l'état civil, elles n'ont pas d'actes de naissance.

2. Pourquoi ?

Parce que leur naissance n'a jamais été déclarée à l'état civil (Mairie ou sous-préfecture)

3. Qui est concerné ?

Toutes les personnes nées en Côte d'Ivoire, âgées de plus de 13 ans, qu'elles soient Ivoiriennes ou étrangères.

4. Où se rendre pour participer ?

Se présenter à l'audience foraine de son lieu de naissance.

5. Points focaux d'information

Sous-préfectures

Mairies

Ministère de la justice